Une autre vie s'invente ici

Parcs naturels régionaux de France

Le paysage commence dans l'assiette

Restitution du projet MIELLAT

Mutualiser les Innovations et Expériences Liées à l'Alimentation Territoriale



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - © Christelle Frau



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - © Christelle Frau



© Marie-hélène Chassagne

Synthèse du webinaire du 25 juin 2026

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Parcs naturels régionaux de France

LE PAYSAGE COMMENCE DANS L'ASSIETTE

Mots clés : Alimentation, filière locale, résilience, paysage, méthodologie et retours d'expériences

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter

Chaîne YouTube #Inventer Demain :
https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

- Site Objectif paysage du Ministère de la transition écologique, Grand prix du paysage 2026 : ICI
- Séminaires des Paysagistes Conseil de l'État sur le paysage et l'agriculture : ICI
- Synthèse du webinaire décembre 2024 : Comment protéger le foncier agricole par le projet local ? ICI
- Synthèse du webinaire mai 2024 : Quels liens entre filières de proximité et qualité paysagère ? ICI

CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.94.42.42
France Drugmant responsable agriculture, alimentation et recherche à la FPNRF,
fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Projet MIELLAT réalisée dans le cadre de l'AAP du PNA

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES EN ACTION

réalisé avec le soutien financier :

RESOLIS RECHERCHE ET EVALUATION DE SOLUTIONS INNOVANTES ET SOCIALES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

INTRODUCTION

Par Emilie Vouillemet sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages au Ministère de la Transition Écologique

Le Ministère de la transition écologique a lancé la **10e édition du Grand prix national du paysage** consacrée au paysage du quotidien, qui façonne l'expérience du territoire, les usages et la qualité du cadre de vie. Ce sujet implique des questionnements sur l'adaptation des territoires aux transitions écologiques et sociales, et de ce fait agricoles. L'enjeu des candidatures est d'avoir une **approche partenariale** entre un maître d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre afin de redonner du sens au paysagiste-concepteur et aux autorités publiques qui participent de la transformation des territoires et qui façonnent les paysages. Les candidatures sont à remettre avant le 11 septembre pour une remise du prix le 10 décembre 2026.

Cette année, **le Ministère ne va pas porter d'appel à projet Plan de paysage** du fait du contexte de sortie d'élections. L'enjeu reste fort et une édition 2027 sera proposée, en partenariat avec l'ADEME et l'OFB sur les volets thématiques.

Les paysagistes conseil de l'État ont conduit en 2025 et 2026 une réflexion sur la transformation des paysages et en particulier des paysages "campagnards" par les pratiques agricoles. Un premier séminaire, en 2025, traitait de l'agriculture sans le paysage et du paysage par l'agriculture. Il a permis de dresser un état des lieux sur les questions concernant les particularités du monde paysan, les spécificités de son système de solidarité et de ses modèles d'exploitation. En 2026, un second séminaire a eu lieu sur les thématiques de campagne en transition avec les outils permettant d'articuler l'aménagement des villes, des banlieues, de la campagne et des territoires ruraux. Ces séminaires ont été l'occasion pour le Ministère de rappeler l'importance des démarches paysagères qui permettent l'acceptabilité des projets sur le territoire.

Deux textes de loi seront applicables au 1er juillet 2026 :

- Décret du 17 avril 2026, portant modernisation du régime aux sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement. Démarche engagée pour rendre la procédure d'inscription et de classement plus cohérente. 30% des autorisation spéciales de travaux ministériels seront désormais déconcentrés.
- Décret en matière de publicité, enseignes et préenseignes qui simplifie l'instruction des demandes, autorisations et déclarations, par la dématérialisation notamment.

I. CHRONIQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

La validité d'un décret de renouvellement d'un PNR postérieur à la date d'expiration du classement du Parc

Par Maître Florian Ferjoux, Gossement Avocats

Le Cadre juridique du classement des Parcs naturels régionaux est défini par les dispositions des articles L. 333-1 et suivants du Code de l'environnement et R. 333-1 et suivants du même code.

- Art. L. 333-1 : "Un PNR peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier"
- Art. L. 333-1, III et R. 333-5 - délibération : la Région est à l'initiative du classement PNR, ainsi que de son renouvellement
- Art. L. 333-1, IV : La Charte est adoptée par décret portant classement ou renouvellement du Parc, pour une durée de 15 ans
- Art. L. 333-3 : L'aménagement et la gestion des PNR sont confiés à un syndicat mixte qui peut se voir confier tout ou partie de la procédure de renouvellement du classement

Décision du Conseil d'État du 27 mai 2026, n°494977

- Une association locale a contesté le décret portant renouvellement du classement du PNR des Grands Causses, datant du 10 avril 2024 (postérieur à l'expiration du classement initial), au motif que la Charte ouvrait de nombreuses possibilités à des parcs éoliens (2% du territoire).
- L'expiration du classement était prévue le 5 mai 2023. Le Conseil régional avait engagé une procédure de révision de la Charte et de renouvellement du classement le 28 mars 2019, déléguée au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc par convention du 3 juin 2019.

La question juridique est de savoir si le décret litigieux à eu pour effet de proroger les effets du précédent classement et s'il est illégale pour avoir renouvelé un PNR après la date d'expiration de son classement. Ces questions sont un enjeu majeur pour les PNR mais les textes ne prévoient pas ce cas.

Le Conseil d'État considère que le décret pouvait être adopté au terme d'une procédure de renouvellement engagée avant l'expiration du classement mais que son entrée en vigueur n'a pas eu pour effet de proroger rétroactivement les effets du précédent classement. Cette absence de rétroactivité pose une nouvelle question juridique : Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc a-t-il été dissous de plein droit (art. L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales), rendant irrégulière sa délibération approuvant le projet de Charte ? Le Conseil d'État considère que l'expiration du précédent classement n'a pas eu pour effet de dissoudre le Syndicat mixte car ce dernier avait toujours un objet d'existence, celui de porter le renouvellement de la Charte et du classement.

Certaines questions restent en suspens telles que l'application de la Charte sur la durée entre la fin du classement et son renouvellement. Sachant que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte est tout de même obligatoire tous les 3 ans.

Chronique de l'urbanisme et de l'affichage publicitaire

Par Jean-Philippe Strebler juriste - urbaniste qualifié (opqu) et maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg

Projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement :

- 11-12 juin 2026 : avis du Conseil d'État
- 24 juin 2026 : adoption en Conseil des ministres

Cette loi prévoit un nouvel article L.318-10 du Code de l'Urbanisme permettant la création d' "opérations d'intérêt local" pour d'accroître le nombre de logements et réaliser les équipements nécessaires, afin de remédier à l'insuffisance de logements ou la prévenir, au regard de l'évolutions démographiques ou de développements économiques. Ces opérations seront dérogatoires après validation préfectorale de l'initiative locale. En effet, les autorisations d'urbanisme pourront déroger aux règles et orientations du PLU et en abords de monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France émettra un avis "simple" et non plus "conforme".

Décret n°2025-1354 du 26 décembre 2025 : Ajustements de procédure concernant les déclarations et autorisations en matière d'enseignes et de publicités à compter du 1er juillet 2026

- Toutes les demandes et déclarations seront effectuées en mairie et les récépissés de dépôt seront délivrés par les maires.
- Les modalités des demandes de pièces (échanges par voie électronique) et des délais associés sont en partie calqués sur les autorisations d'urbanisme.
- Pour les autorisations d'enseignes où le Préfet de région ou l'ABF doivent exprimer un avis conforme, le dossier devra être complété par de nouvelles pièces.
- Le délai de consultation du Préfet de région, de l'ABF ou du service de l'aviation civile sera désormais fixé à 1 mois plutôt que jusqu'à 15 jours avant la fin du délai d'instruction.

- De nouveaux formulaires seront mis à disposition : 2 formulaires distincts pour les autorisations d'enseigne (cerfa n° 16309) et les autorisations de publicité (cerfa n° 16308), ainsi qu'un formulaire pour les déclarations préalables de publicité et préenseigne (cerfa n° 16310).

Extinction nocturne des éclairages des commerces (articles L. 583-1 et suivants du Code de l'environnement)
L'éclairage extérieur des commerces et des vitrines commerciales doit être éteint de 1h à 7h. Le Maire doit faire respecter cette obligation.

TA Toulouse, 18 mai 2024, Association France Nature Environnement Midi-Pyrénées, n° 2301888 : depuis 2017, l'Association a signalé au Maire que 36 commerces ne respectaient pas cette obligation. En l'absence de réponse du Maire (refus implicite), elle a saisi le tribunal qui a annulé les refus implicites et enjoint le Maire à agir dans le mois suivant la notification du jugement.

Partenariat CNFPT / Parcs naturels régionaux
Le Cnfpt a organisé des sessions de formation "intra" à la "mise en œuvre de la réglementation de la publicité et des enseignes en Parc naturel régional" pour les agents communaux et intercommunaux de leurs périmètres. Cette formation à eu lieu à la demande du Parcs des Caps et marais d'Opale et Scarpe Escaut. Les formations "intra", financées par le Cnfpt, sont conditionnées à la participation d'une 15aine de personnes et peuvent être un levier de formation intéressant à mobiliser.

II. RESTITUTION DU PROJET MIELLAT : MUTUALISER LES INNOVATIONS ET EXPÉRIENCES LIÉES À L'ALIMENTATION TERRITORIALISÉE

Contexte du projet Miellat

Par Léonie Bouju (Ministère de l'écologie, CGDD) et Véronique Vela Rodriguez (Ministère de l'agriculture, DGAL)

La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC) publiée en février 2026
Cette stratégie constitue le nouveau document cadre de la politique de l'alimentation nationale. Elle a été prévue par la loi Climat et Résilience de 2021, suite à une proposition de la Convention pour le Climat. Elle a pour but de créer une politique interministérielle de l'alimentation transversale (santé, durabilité environnementale, sociaux, économiques et souveraineté alimentaire), mettant en cohérence les Plans, les politiques et les enjeux portés au niveau national et local, afin de structurer les environnements alimentaires et faire en sorte que chacun ait accès à une alimentation saine et durable. La SNANC prévoit des objectifs chiffrés et près de 90 actions pour les atteindre, déclinées en 4 axes :

- Axe 1 : Gouvernance coordonnée des politiques d'alimentation. Il a pour objet de mettre en cohérence les outils existants en matière de politique de l'alimentation, à différentes échelles (internationales, nationales et territoriale)
- Axe 2 : Environnements alimentaires. Transformer ces derniers afin qu'ils soient plus propices à une consommation saine et durable. Cet axe implique de travailler avec la grande distribution, les industries agro-alimentaires, la restauration pour que leur offre soit orientée vers une consommation durable et accessible.
- Axe 3 : Éducation à l'alimentation durable et sensibilisation des consommateurs. Il nécessite une sensibilisation et une formation des professionnels à l'alimentation durable ainsi qu'une aide pour les consommateurs concernant le choix des produits (nutri-score, score environnemental)
- Axe 4 : Recherche et expertise. Il permettra de mieux comprendre l'impact de l'alimentation sur différents enjeux de santé, précarité alimentaire, etc. et développer la recherche sur l'alimentation

(comportements alimentaires). Les résultats de cet axe pourront faire évoluer les actions à mettre en œuvre dans des axes précédents.

Au sein de ces axes, des actions sont mises en œuvre pour accompagner les innovations et les initiatives territoriales (appel à projet, guides et diagnostics pour les acteurs publics territoriaux pour faire évoluer l'offre alimentaire, etc.). Ce que les Parcs prévoient, au travers du projet MIELLAT, en termes d'accompagnement aux transitions, de structuration de filières locales et durables, de travail avec la restauration collective, de formations, etc. répond pleinement aux différents axes de la SNANC et ses objectifs. Les Parcs sont donc des relais importants pour mettre en œuvre cette stratégie au niveau local. Le Programme national pour l'alimentation (PNA) et le Programme national nutrition santé (PNNS) continueront à exister comme outils opérationnels et seront suivis par un comité de suivi et un comité de pilotage annuel.

Programme national de l'alimentation (PNA) : document opérationnel qui décline chacune des actions de la SNANC concernant l'alimentation, en précisant quelle structure publique pilote et lesquelles contribuent, mais aussi les livrables, les indicateurs et les échéances, sur les thématiques de notre environnement alimentaire et les comportements alimentaires principalement.
Chaque année, le Ministère de l'agriculture publie un appel à projet, constitué de plusieurs volets :

- Volet 1 : accompagnement financier des PAT émergeants (de niveau 1)
- Volet 2 : innovation
- Volet 3 : essaimage

Les territoires candidats doivent déposer des projets permettant de répondre aux enjeux systémiques de politique de l'alimentation. Dans ce cadre, le projet MIELLAT répond à ces critères.

En complément, l'État participe à différentes actions :

- programme "lait et fruits à l'école" en partenariat avec l'UE,
- programme "mieux manger pour tous" de lutte contre la précarité alimentaire en partenariat avec la DGCS
- travaux au sein du Conseil national de la restauration collective pour aider les collectivités territoriales et les acheteurs publics à mieux comprendre les réglementations de la commande publique et ainsi pouvoir mieux s'approvisionner en produits durables et de qualité et répondre aux objectifs de la loi EGalim.
- lutte contre le gaspillage alimentaire
- financement du réseau national des PAT, des réseaux régionaux et de la plateforme numérique France PAT

Certaines questions restent en suspens tel que le financement des PAT de niveau 2 ou encore les liens entre politique de l'alimentation et politique du paysage pour développer une approche sociale et culturelle du territoire qui permettrait de verdir les assiettes et agir sur les causes de la déprise du "bien manger", plutôt que sur ses conséquences.

L'approche spécifique de l'alimentation dans un Parc naturel régional

Par France Drugmant responsable agriculture, alimentation et recherche à la FPNRF

Les Plans alimentaires territoriaux (PAT) sont des outils importants pour les Parcs. Aujourd'hui, ils sont plus de deux tiers à en porter un ou à jouer un rôle d'assemblier des PAT de leur territoire. L'alimentation est en effet un levier important des transitions, en interdépendance avec les questions de santé, de paysage, d'agriculture, d'économie et de valeur ajoutée locales, de solidarité, de culture, d'éducation et de cadre de vie. Travailler sur ces questions permet d'envisager des solutions en termes de robustesse, de soin des territoires et de résilience. Pour cela, les équipes pluridisciplinaires des Parcs sont un atout pour développer cette vision systémique.

Le projet MIELLAT à été mené sur une durée de 26 mois (juin 2024 à juillet 2026), en plusieurs phases :

- **Benchmark mené au sein des Parcs concernant leurs actions et thématiques innovantes** avec le BASIC, une boussole de durabilité comme indicateur. Celle-ci a montré que les actions menées avaient un potentiel d'impact sur la durabilité avec un plafond écologique et un socle économico-social, mais une difficulté à essaimer les projets et des freins financiers. Ce benchmark a identifié 8 thématiques d'actions (outils prospectifs et démocratie alimentaire ; structuration de filières de proximité ; circuits de distribution et restauration durable ; sensibilisation et lien producteur consommateurs ; réduction du gaspillage alimentaire ; lien culture et alimentation ; accessibilité à une alimentation saine pour tous ; résilience des systèmes alimentaires)
- **5 Parcs pilotes ont travaillé 5 thématiques en partenariat avec d'autres Parcs et un ou deux chercheurs associés** (temps en visio et en immersion avec test d'outils de partage et d'animation, grille d'extraction avec des rubriques). L'objectif pour chacun des Parcs était de rédiger une fiche méthodologique appropriable par d'autres territoires, accompagnée d'un film d'accroche. Des storytelling ont été produits pour illustrer les propos.
    - Pnr du Perche : créer et consolider des filières alimentaires locales
    - Pnr de l'Aubrac : accompagner la restauration collective dans les EHPAD pour une meilleure qualité alimentaire et la bonne santé des aînés.
    - Pnr Périgord-Limousin : Aller vers le droit à l'alimentation
    - Pnr des Boucles de la Seine Normande : Renforcer la résilience alimentaire des territoires
    - Pnr du Luberon : du paysage vécu au récit commun, repenser l'alimentation
- **Événement de restitution** (webinaire actuel)
- **Synthèse nationale en plus de la production de fiches et de films**
- **Valorisation des livrables** au travers de différents projets (PARTAGE pour la sensibilisation séminaires)

Points de vigilance : les Parcs pilotes ont été très impliqués, cependant un certain nombre de participants ne sont pas restés sur la totalité de la démarche, la mobilisation des chercheurs n'a pas été facile, étant donné l'absence de moyens pour les rétribuer.

III. LES DIFFÉRENTES APPROCHES DÉVELOPPÉES PAR LES PARCS PILOTES

Créer et conforter des filières locales

par Camille Henry, responsable agriculture et alimentation, PNR du Perche

Le groupe de travail s'est composé de 8 Parcs et de 2 chercheurs (INRAe et Institut agro Rennes) investis sur la thématique des filières locales. De nombreux sujets poussent les Parcs à agir, tels que le changement climatique, la disparition d'éléments naturels et paysagers (prairies, vergers, etc.), des productions menacées par la difficulté de leur transmission ou leur faible valeur économique, la disparition de spécificités locales (races ou variétés) ou des savoir-faire locaux, les conditions de vente changeantes (volatilité des prix, épidémies, etc.). **Les Parcs ont pour vocation de maintenir et de développer des activités agricoles structurantes pour l'économie locale, mais aussi la préservation des ressources et des patrimoines.** Ils ne sont pas les seuls à pouvoir agir mais possèdent de nombreux atouts, en particulier une ingénierie pluridisciplinaire et un caractère de service public. Ils apparaissent souvent comme des interlocuteurs privilégiés en tant qu'animateurs, coordinateurs, médiateurs ou facilitateurs.

Apprentissages collectifs : le travail de groupe a permis de se rendre compte de la diversité des implications et réalisations dans les Parcs autour des filières alimentaires. Une filière se bâtit sur le long terme avec des phases progressives au cours desquelles la médiation et la facilitation réalisées par les Parcs sont des éléments essentiels. Ces apprentissages collectifs sont retranscrits dans le film, la fiche technique (type de filière concerné, déclencheurs, acteurs mobilisés, rôle du Pnr, objectifs recherchés, facteurs de réussites,

freins à surmonter) et un arbre décisionnel partant de la question suivante : est-ce pertinent de structurer une filière locale ou de proximité sur mon territoire ? et en cheminant de manière accompagnée en fonction des réponses.

Points de vigilance :

- Travail collectif : l'écoute et le savoir-être, en particulier l'attention au décalage possible entre les attentes des acteurs ainsi que l'essoufflement du collectif dans le temps
- Contexte et dimension économique selon les spécificités du territoire et partage de la valeur ajoutée créée par la filière
- Moyens d'ingénierie et de financements (innovations, recherche et développement, accompagnement des collectifs, investissements) mais aussi main d'œuvre disponible.

Bien manger dans les EHPAD

par Stéphanie Ingels, PNR Aubrac

Le Parc de l'Aubrac porte un PAT labellisé niveau 2 depuis 1 an. Le projet mis en avant s'appuie sur une action menée en inter-PAT sur le département de l'Aveyron et qui a pour objectif d'**accompagner des EHPAD à améliorer leur approvisionnement en regard de la loi EGalim**. En effet, le travail a montré la nécessité d'un changement de regard dans les structures comme les EHPAD pour que l'alimentation devienne un support de soin et ne soit plus vécue comme une contrainte par les équipes de cuisine. En effet, cette démarche a un impact sur le bien être des résidents et des équipes de cuisines qui se sentent impliqués et valorisés dans leurs compétences. Lorsque les filières locales existent, il est possible de valoriser une économie circulaire.

Apprentissages collectifs : le groupe de travail était restreint, composés de Parcs "débutants" sur ces questions. Il a cependant pu faire appel à un formateur dans le domaine de la cuisine nourricière ainsi qu'à l'Isara, école d'ingénieurs agronomes de Lyon dans le cadre d'un module sociologie avec des étudiants ingénieurs en 4e année qui ont enquêté dans 8 EHPAD afin d'interroger leur rapport à l'alimentation.

Points de vigilance :

- Le territoire de l'Aubrac est mono-filière viande bovine (principalement dédiée à l'export), ce qui implique des difficultés à s'approvisionner sur une diversité de produits pour la restauration collective.
- Il existe une grande diversité de structuration des EHPAD en termes de tailles, de composition des équipes de cuisine, de directions, etc. il faut donc parvenir à trouver les bons interlocuteurs pour convaincre.
- Au sein des EHPAD, il y a une distinction à faire entre alimentation et médecine. Quand ils sont mis en place par les médecins, les régimes alimentaires spécifiques impactent les organisations des cuisines et le nombre de types de repas à produire (sans sel, sans sucre, texturés…)

Rendre l'alimentation durable accessible à tous

par Cécile Robert, animatrice PAT du PNR du Périgord Limousin

Le Parc du Périgord Limousin porte un PAT labellisé de niveau 2. Dans ce cadre, le sujet de la précarité alimentaire génère des attentes de la part des territoires. Aujourd'hui, certaines Chartes de Parc intègrent ce sujet, cependant la précarité alimentaire est souvent invisible sur les territoires, en particulier en milieu rural. De nombreuses initiatives citoyennes existent mais elles bénéficient peu de portage politique et se confrontent à une réticence des personnes à demander de l'aide. L'une des actions du groupe de travail est de montrer l'importance de réaliser des diagnostics sur le territoire pour rendre visible cette précarité alimentaire.

Apprentissages collectifs : s'immerger dans la thématique et prendre du recul sur ces sujets pour mieux comprendre les mutations dont l'aide alimentaire a besoin. Le rôle des Parcs peut aussi être de partager les initiatives existantes sur les territoires. Certains outils quantitatifs existent (ObsoAlim) mais il est aussi important de recueillir des données qualitatives et sensibles. Les Parcs peuvent pour cela s'appuyer sur leurs compétences transversales car le sujet peut être abordé de différentes manières. La restauration collective peut être un levier, notamment avec la tarification sociale des cantines.

Points de vigilance

- Il existe beaucoup d'acteurs sur le territoire qui traitent du sujet de la précarité alimentaire avec différents modes de fonctionnements. Les Parcs doivent donc trouver leur rôle dans cet écosystème, se faire connaître comme un acteur de ces sujets
- Financements : Les dispositifs tels que la tarification sociale des cantines sont soumis à des financements nationaux, de plus il n'existe pas toujours de financements pour effectuer des diagnostics dans le cadre des PAT de niveau 2
- Moyens humains : les PAT élargissent leurs champs de compétences mais cela nécessite du temps et des moyens humains pour s'investir sur ces différentes thématiques. D'autant plus que les temps d'échange et de mobilisation se passent souvent le soir et le week-end.

La résilience alimentaire par l'approche paysagère

par Léa Vandecandelaere, chargée de mission alimentation au PNR Boucles de la Seine normande

La résilience alimentaire est un levier systémique pour garantir qu'un territoire puisse nourrir durablement sa population tout en prenant en compte les enjeux d'identité du territoire, de paysage, de biodiversité, et d'économie locale. Ce sujet pose donc aussi la question de la gouvernance territoriale. Pour le projet MIELLAT, deux sujets ont été traités à l'échelle communale :

- L'accessibilité alimentaire et la sensibilisation, avec la mise en place d'espaces de jardinage pour les publics en situation précaire et une régie maraîchère pour pouvoir approvisionner les cantines scolaires, des résidences autonomes et des agents de la commune.
- Plan de paysage communal qui permet de penser le sujet dans son ensemble et de faire intervenir une pluralité d'acteurs socio-économiques, agriculteurs, habitants, élus, etc. pour créer des projections collectives sur les enjeux agricoles et alimentaires.

Apprentissages collectifs : Les exemples concrets permettent de rendre palpables les transformations possibles et nécessaires pour arriver à la résilience alimentaire. Ces exemples sont à imaginer sur des échelles locales (communale ou intercommunale) et par des actions qui ont un impact visible. L'interdisciplinarité est de plus essentielle et se met en place en associant des acteurs différents. Le Parc est alors légitime dans son rôle de mise en relation et d'animation.

Points de vigilance :

- Besoin d'une animation territoriale qui peut être chronophage et nécessite de prévoir les moyens humains et financiers suffisants pour éviter les essoufflements
- Rendre concret le sujet de la résilience tout en convoquant le sensible (jeux sérieux, pièces de théâtre, plans de paysage). Nécessité de coupler la sensibilisation et la mise en action

Sensibiliser à l'alimentation durable

par Isabelle Bayonnette, PNR du Luberon

Le Parc du Luberon travaille depuis longtemps sur les questions de la sensibilisation à l'alimentation et à la santé, ainsi qu'à la manière de mobiliser le territoire sur ces thématiques. Deux types de publics sont particulièrement ciblés : les élus à alerter sur l'intérêt d'une agriculture et une alimentation relocalisée (restauration scolaire), et le grand public. La mauvaise alimentation est le premier risque de perte d'années de vie en France, il faut donc travailler sur une transition alimentaire ambitieuse.

Apprentissages collectifs : le projet MIELLAT a permis de prendre le temps de réfléchir à ces questions en cuisinant et en traversant les paysages. Il a impliqué des publics peu présents habituellement et de manière différente (travail avec les enfants à vélo par exemple). Il est important pour les équipes de Parcs de se donner des marges de manœuvre pour réfléchir ensemble.

IV. CONCLUSION : CARACTÉRISONS LES LIENS ENTRE ALIMENTATION ET PAYSAGE

par Yassir Yebba, cuisinier-ethnologue

En matière de cuisine, on parle souvent de “chaîne du froid” mais il serait aussi important de parler de “chaîne du soin”. En effet, ces questions d’alimentation et de paysages nous montrent que nos vies sont liées au soin, qui reste un indicateur difficile à formuler. Il nécessite de prendre en compte la condition humaine dans son ensemble, c'est-à-dire son exposition à toute chose y compris au paysage.
Aller *en paysage,* par l’exploration, avec des jeunes qui n’y ont pas techniquement accès, montre qu’il faut penser les choses, mais aussi et surtout les vivre pour pouvoir en extraire des dynamiques de transformation. En effet, **rentrer physiquement dans le paysage devient un mode de faire pour parler de paysage les uns avec les autres**, grâce à une découverte réciproque. L’expérience pratique (pédaler, cuisiner, manger ensemble), permet de créer des leviers pour penser ensemble, partager et faire territoire.
L’anthropologie se trouve ainsi au croisement du paysage et des sciences sociales, qui doit être le souci de tout responsable politico-technique pour favoriser l’expérience du territoire. Le paysage est le meilleur moyen de faire des politiques transversales, de redécouvrir l’ampleur de la vie par l’ampleur des paysages car ces derniers ont des facultés transformatrices de chacun.

Le congrès des Parcs naturels régionaux de France, qui portera sur la thématique “prendre soin de nos territoires” pourra ainsi poser les questions suivantes :
Qu’est-ce que pourrait être le ménagement des territoires ?
Qu’est-ce que pourrait être l’anthropologie buissonnière ?

Directeur de publication :
Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :
Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF
France Drugmant responsable agriculture, alimentation et recherche à la FPNRF

Synthèse :
Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr